

Rapport au / Report to :

Comité des services communautaires et de protection
Community and Protective Services Committee

et au Conseil/ and Council

8 novembre 2012
November 8, 2012

**Soumis par / Submitted by: Steve Kanellakos, Deputy City Manager/
Directeur municipal adjoint, City Operations/Opérations municipales**

Personne ressource / Contact Person: Aaron Burry, Directeur Général, Département des services sociaux et communautaires/ General Manager, Community and Social Services Department 613-580-2424, poste 23666 Aaron.Burry@ottawa.ca

CITY WIDE / À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

Ref N°: ACS2012-COS-CSS-0012

OBJET: INVESTISSEMENTS ET PRIORITÉS DES SERVICES SOCIAUX ET COMMUNAUTAIRES : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES AU BUDGET PRÉLIMINAIRE DE 2013

SUBJECT: COMMUNITY AND SOCIAL SERVICES DEPARTMENTAL SOCIAL INVESTMENTS AND PRIORITIES: INFORMATION SUPPLEMENTAL TO THE 2013 BUDGET

RECOMMANDATIONS DU RAPPORT

Que le Comité des services communautaires et de protection prenne connaissance de ce rapport à titre d'information supplémentaire au budget préliminaire de 2013.

REPORT RECOMMENDATIONS

That the Community and Protective Services Committee receive this report as information supplemental to the 2013 budget.

CONTEXTE

Les Services sociaux et communautaires municipaux agissent comme gestionnaires des services municipaux regroupés pour Ontario au travail (emploi et aide financière), les programmes de logement et d'aide aux sans-abri et les services de garde d'enfants. Le rôle principal des Services est d'exécuter les programmes prescrits par la province et de déterminer les priorités locales pour les investissements municipaux. Lorsque la Province annonce la mise en œuvre de nouvelles lois et des accords de partage de coûts, les responsabilités du gestionnaire de service municipal pourraient changer en conséquence.

En 2008, la signature de l'entente portant sur l'Examen provincial-municipal du financement et du mode de prestation des services (EPMFMPS) a constitué un point culminant pour les gestionnaires de service municipaux en Ontario. Le but de l'entente était de créer un système de services qui seraient plus sensibles aux priorités et aux besoins locaux. La Province a convenu de financer entièrement le Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH) et d'assumer les coûts municipaux des avantages liés à Ontario au travail entre 2010 et 2018. À Ottawa, les économies municipales totales découlant du transfert des coûts d'Ontario au travail sont estimées à environ 36 M\$. En 2013, les économies au titre du transfert des coûts d'Ontario au travail à la province sont estimées à 4,9 M\$.

L'entente portant sur l'Examen provincial-municipal du financement et du mode de prestation des services a également indiqué que d'autres modifications à la réglementation provinciale suivraient, notamment :

- le regroupement des programmes de logement abordable et d'aide aux sans-abri;
- la meilleure intégration des services de garde et des services à l'enfance;
- la simplification et intégration des services d'Ontario au travail, du POSPH et d'Emploi Ontario.

Aide sociale

Le budget provincial 2012 a annoncé deux changements importants liés aux prestations d'assurance sociale :

- 1) Depuis juillet 2012, la Province a établi un plafond sur les prestations discrétionnaires. Les prestations discrétionnaires incluent divers éléments comme : les soins dentaires d'urgence, les dentiers, les soins de la vue pour adultes, les aides à la mobilité et les prothèses, l'aide au transport, les prothèses auditives, les funérailles et les enterrements et la formation professionnelle.
- 2) Dès janvier 2013, la Prestation pour l'établissement d'un nouveau domicile et le maintien dans la collectivité sera éliminée en tant que prestation fournie aux bénéficiaires de l'aide sociale. Environ 50 % du budget alloué à cette prestation sera réaffecté à l'Initiative de prévention de l'itinérance dans les collectivités. La Prestation pour l'établissement d'un nouveau domicile et le maintien dans la collectivité aide les bénéficiaires de l'aide sociale à assumer ce qu'il en coûte pour se procurer un logement permanent et le conserver.

L'incidence combinée du plafond imposé sur les prestations discrétionnaires et de l'élimination de la Prestation pour l'établissement d'un nouveau domicile et le maintien dans la collectivité se traduirait par une réduction de 10 M\$ (brut) des produits pour les bénéficiaires de l'aide sociale à Ottawa.

Logement

En 2012, le gouvernement de l'Ontario a de plus diffusé de l'information sur la nouvelle Initiative de prévention de l'itinérance dans les collectivités. Cette initiative regroupera cinq programmes provinciaux de logement et d'aide aux sans-abri, qui seront administrés par la Ville, laquelle établira les priorités. Ces modifications donnent plus de latitude aux gestionnaires de service pour établir les priorités locales en matière de prestation de service. La plus grande partie du financement provincial accordé à ce nouveau programme regroupé est liée aux Services d'hébergement d'urgence qui, jusqu'à maintenant, avaient droit à un financement illimité, lequel sera maintenant plafonné. Le personnel déposera un rapport en 2013 comportant les détails et des recommandations concernant l'Initiative de prévention de l'itinérance dans les collectivités.

Services de garde d'enfants

Les modifications apportées au programme provincial de services de garde ont trait à la mise en œuvre du programme d'apprentissage des jeunes enfants à temps plein et aux directives provinciales mises en œuvre pour moderniser le système de garde d'enfants en Ontario. Dans le budget 2012, le gouvernement de l'Ontario a annoncé un financement pour :

- aider les écoles à aménager de l'espace supplémentaire pour les services de garde;
- fournir des fonds pour aider les organismes à se regrouper et à emménager éventuellement dans des écoles;
- fournir des fonds de transition aux organismes pour l'adaptation de leur modèle d'affaires afin de répondre aux changements de politique.

Le ministère de l'Éducation a établi un échéancier de trois ans, pendant lequel le gouvernement va instaurer une nouvelle formule de financement, investir dans les immobilisations afin d'aider les prestataires de services de garde à adapter leur programme à de plus jeunes enfants, élaborer les lignes directrices des programmes obligatoires pour les prestataires de services de garde et mettre à jour la *Loi sur les garderies*, qui n'a pas été revue depuis presque 30 ans. En tant que gestionnaire de services municipaux regroupés, la Ville d'Ottawa est responsable de l'élaboration et de la présentation d'un plan de service au gouvernement de l'Ontario pour approbation.

Au cours de la dernière décennie, il a fallu augmenter considérablement les services de garde offerts aux résidents d'Ottawa. Au cours de cette période, les subventions aux familles à faible revenu ont peu augmenté et n'ont surtout pas suivi le rythme de la demande. À Ottawa, une famille sur deux qui demande une subvention ne la reçoit pas. Le personnel va élaborer un cadre actualisé pour les services de garde en appui aux investissements prévus par le Conseil à l'intention des enfants vulnérables, pour aider les organismes pendant la transition et simplifier les subventions.

Cet examen commencera au premier trimestre de 2013 avec la participation de prestataires de services locaux. Le nouveau cadre permettra d'établir les tarifs quotidiens et les critères pour les programmes spécialisés, d'organiser le lancement d'une stratégie d'engagement, d'élaborer des plans de stabilisation des centres, de finaliser un plan pour les services de garde et de préparer un rapport au Comité et au Conseil en 2013-2014.

DISCUSSION

Les Services sociaux et communautaires se sont engagés à soutenir les résidents vulnérables et à faible revenu. Les Services sociaux et communautaires investissent dans les services d'emploi et d'aide financière; les programmes de logement et d'aide aux sans-abri; les services de garde et le financement des organismes communautaires. Ainsi, ils appuient la priorité stratégique du Conseil pour 2011-2014 : des communautés saines et bienveillantes. Les orientations stratégiques associées sont : 1) réaliser l'équité et l'inclusion pour une population vieillissante et diversifiée et 2) améliorer le logement social et abordable.

En 2012, la plus grande partie des 548 M\$ (brut/net 209 M\$) alloués au budget des Services sociaux et communautaires a été affectée aux services directs à la clientèle. Le tableau suivant résume le budget des Services sociaux et communautaires.

Direction	Dépenses brutes en milliers de \$	Dépenses nettes en milliers de \$
Bureau du DG	566	566
Services sociaux	211 770	55 828
Services de garde	99 106	22 233
Soins de longue durée	55 268	10 322
Logement	158 585	97 741
Développement communautaire et financement	23 524	23 057
Total	548 819	209 747

Le budget des Services sociaux et communautaires témoigne de l'important investissement municipal ayant une incidence directe sur la qualité de vie des résidents vulnérables et à faible revenu d'Ottawa.

En juin 2012, le rapport du personnel intitulé « Incidences du budget provincial de 2012 sur les services sociaux et communautaires » ([ACS2012-COS_CSS_009](#)) a été présenté au Comité des services communautaires et de protection et au Conseil. Le Conseil a approuvé les recommandations du personnel visant à maintenir les prestations discrétionnaires accordées aux bénéficiaires de l'aide sociale pour le restant de l'année 2012 à leur niveau actuel. On a demandé au personnel d'effectuer un examen des investissements sociaux et des priorités des Services sociaux et communautaires et de présenter ses conclusions dans le cadre du processus budgétaire de 2013.

L'équipe de gestion des Services sociaux et communautaires a examiné tous les programmes et services où la réduction ou la modification des niveaux de service est à la discrétion de la municipalité. L'objectif de l'examen était d'élaborer un plan budgétaire pour compenser les réductions des subventions provinciales tout en respectant le cadre fiscal du Conseil limité par une hausse maximale de 2,5 % du taux d'impôts fonciers. Le personnel a repéré des secteurs où il serait possible de réduire ou d'éliminer les dépenses, dans le but de préserver le plus possible les prestations discrétionnaires aux bénéficiaires de l'aide sociale. Les priorités et principes suivants ont été élaborés dans le cadre de l'examen :

- donner priorité au logement et aux soins de santé essentiels;
- éliminer l'aide financière accordée pour divers éléments qui sont admissibles à un financement par d'autres programmes.

Dans le but de préserver la majorité des prestations discrétionnaires accordées aux résidents les plus vulnérables d'Ottawa, d'autres dépenses et initiatives ont été réduites et les budgets ont été redéfinis pour un montant total de 4,4 M\$. Il s'agit notamment des modifications budgétaires suivantes :

- Financement unique provenant du compte municipal pour imprévus/éventualités.
- Réduction du financement pour l'allègement des droits imprévus liés au Programme d'investissement dans le logement abordable et au programme d'accession à la propriété;
- Les personnes inscrites au Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH) continueront de recevoir de l'aide au transport, mais les tarifs seront augmentés. En 2013, le prix du laissez-passer mensuel d'autobus pour les clients du POSPH passera de 32 \$ à 35 \$. En 2014, le prix du laissez-passer mensuel d'autobus augmentera pour être le même que celui des laissez-passer pour aînés.
- Le programme de financement de projet non renouvelable est éliminé. Cependant, le programme de financement renouvelable, qui fournit du financement à 110 organismes offrant un éventail de services sociaux aux résidents vulnérables et à faible revenu, est maintenu.
- Réduction des frais administratifs.
- La gamme de prestations offertes dans le cadre du programme de Services sociaux et de santé essentiels (SSSE) est restreinte conformément aux réductions des prestations discrétionnaires. Cette réduction inclut la diminution du nombre de billets d'autobus distribués aux organismes communautaires.

Modifications aux prestations

En 2013, les prestations discrétionnaires et les avantages consentis auparavant au titre de la Prestation pour l'établissement d'un nouveau domicile et le maintien dans la collectivité seront réduits de 2,5 M\$, soit de 17,5 M\$ à 15 M\$ (brut). La Ville va continuer à fournir les prestations discrétionnaires aux résidents à faible revenu en vertu de la *Loi de 1997 sur le programme Ontario au travail* et du programme de Services sociaux et de santé essentiels (SSSE); cependant, l'éventail de prestations sera réduit.

Le personnel mettra en œuvre les changements suivants relatifs aux prestations discrétionnaires offertes aux bénéficiaires d'Ontario au travail et aux personnes inscrites au POSPH, ainsi qu'aux résidents à faible revenu par l'intermédiaire du programme municipal de Services sociaux et de santé essentiels :

Prestations maintenues au niveau actuel	Prestations qui sont rajustées	Prestations qui ne sont plus offertes
<ul style="list-style-type: none"> • Billets d'autobus Centres de services sociaux et refuges pour familles) • Appuis de salles de bain • Incinérations et enterrements • Formation pour les compétences propres à un travail • Services de langage gestuel • Retards de paiement au titre du logement et dépôts 	<ul style="list-style-type: none"> • Dentiers • Services d'interprétation culturelle • Meubles • Lunettes 	<ul style="list-style-type: none"> • Services funéraires (l'aide pour les incinérations et les enterrements est maintenue) • Améliorations au Programme provincial d'appareils et accessoires fonctionnels notamment : les prothèses, les aides à la mobilité, les prothèses auditives et les appareils d'assistance respiratoire • Les climatiseurs, les nébuliseurs • Un financement supplémentaire pour les aliments et les vêtements qui complète le montant établi par la province comme allocation de base pour les prestataires d'Ontario au travail et les personnes inscrites au POSPH • Les déplacements pour d'autres buts que la santé.

La Ville maintient son engagement à aider les ménages vulnérables et à faible revenu, en investissant 7,4 M\$ en plus des exigences provinciales en matière de prestations de services aux bénéficiaires de l'aide sociale. Un fonds de transition de 250 000 \$ d'un an a été établi pour combler les besoins de personnes se retrouvant en difficultés graves en raison des réductions apportées aux prestations discrétionnaires.

La Ville maintient également l'engagement du Conseil de 14 M\$ dans des Initiatives de logement et de prévention de l'itinérance. Par ailleurs, elle maintient le financement des services d'emploi, des programmes de logement abordable et d'aide aux sans-abri, des services de garde et du programme de financement renouvelable aux organismes communautaires qui fournissent des services sociaux aux résidents vulnérables et à faible revenu. Ces investissements favorisent l'autonomie financière et améliorent la qualité de vie des résidents vulnérables et à faible revenu d'Ottawa.

Au cours de la prochaine année, la Ville travaillera en collaboration avec ses partenaires communautaires pour coordonner et intégrer les services afin de veiller à ce que les ressources soient utilisées à leur maximum et que les services soient aussi efficaces et efficaces que possible.

RÉPERCUSSIONS SUR LES ZONES RURALES

Les changements annoncés dans le présent rapport s'appliquent aux résidents des zones rurales, suburbaines et urbaines.

CONSULTATION

L'équipe de gestion des Services sociaux et communautaires a effectué un examen interne des priorités en matière de financement social des Services sociaux et communautaires. Il n'y a pas eu de consultation avec des intervenants externes.

COMMENTAIRES DU (DES) CONSEILLER(S) DE QUARTIER

Ne s'applique pas.

RÉPERCUSSIONS SUR LE PLAN JURIDIQUE

Dans la *Loi de 1997 sur le programme Ontario au travail*, il est stipulé que certaines catégories d'avantages sont obligatoires et doivent être fournies aux personnes qui y sont admissibles et que d'autres sont discrétionnaires. Aussi longtemps que la Ville continuera de verser tous les avantages qu'elle est tenue de fournir en vertu de la partie VII du Règlement de l'Ontario 134/98 pris en application de la *Loi de 1997 sur le programme Ontario au travail*, il n'y a pas aucun obstacle juridique à la prise en compte de l'information contenue dans le présent rapport.

RÉPERCUSSIONS SUR LA GESTION DES RISQUES

Aucune répercussion particulière n'est associée à ce rapport.

RÉPERCUSSIONS FINANCIÈRES

Toutes les répercussions financières relatives aux annonces du budget provincial visant à plafonner les prestations discrétionnaires, à l'élimination de la Prestation pour l'établissement d'un nouveau domicile et le maintien dans la collectivité; à l'établissement du nouveau programme intégré de logement; à la diminution de 2,5 M\$ dans les prestations et à la réorganisation budgétaire pour un total de 4,4 M\$ afin de maintenir la plus grande partie des prestations, ont été intégrées au budget préliminaire de 2013 aux fins d'examen par le Conseil.

IMPACT SUR L'ACCESSIBILITÉ

L'équipe de gestion des Services sociaux et communautaires a examiné l'incidence de cet examen sur les personnes handicapées. Des principes et des priorités qui ont tenu compte de tous les clients, y compris les personnes handicapées, ont été établis afin de documenter cet examen. Afin de maintenir le plus d'avantages discrétionnaires possible pour les clients, y compris les personnes handicapées, le personnel a dégagé des réductions et des réorganisations d'un montant de 4,4 M\$ dans d'autres secteurs. La Ville continuera de fournir des avantages discrétionnaires aux bénéficiaires d'aide en vertu de la *Loi de 1997 sur le programme Ontario au travail* et aux résidents à faible revenu en vertu du programme de Services sociaux et de santé essentiels. Toutefois, l'éventail des services sera réduit.

RÉPERCUSSIONS TECHNOLOGIQUES

Aucune répercussion technique n'est associée au présent rapport.

MODALITÉ DES PRIORITÉS DU CONSEIL

Les Services sociaux et communautaires se sont engagés à soutenir les résidents vulnérables et à faible revenu. Les Services sociaux et communautaires investissent dans des programmes d'aide financière et à l'emploi et des programmes de logement et d'aide aux sans-abri, dans les services de garde et dans les organismes communautaires et ainsi, appuient la priorité stratégique du Conseil pour 2011-2014 : des communautés saines et bienveillantes. Les orientations stratégiques associées sont : 1) réaliser l'équité et l'inclusion pour une population vieillissante et diversifiée et 2) améliorer le logement social et abordable.

DISPOSITION

Le présent rapport sera inclus comme documentation à l'appui du rapport au Comité des services communautaires et de protection - Budgets préliminaires de fonctionnement et d'immobilisations 2013, qui sera déposé au Conseil le 28 novembre 2012.